

DISPOSITIF

ma haie bocagère

Soutien technique et financier pour votre projet de haie de clôture



LE CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la Communauté de Communes du Pays des Achards souhaite donner les moyens aux usagers de s'engager afin de favoriser la biodiversité et d'améliorer la gestion des « déchets végétaux ».

Nos déchets verts représentent une véritable ressource (fertilisation des sols, bienfaits pour les animaux...). **La haie bocagère est un réel levier pour lutter contre le changement climatique.**

LE DISPOSITIF D'AIDES EN RÉSUMÉ :

CONSEIL

Conception de votre projet de haie.

Conseils sur l'entretien des végétaux et les sols.

Nos partenaires : Ecotones et Conseils et l'entreprise d'insertion ACEMUS (conception, logistique et travaux de plantation de la haie bocagère).

Si haie existante



ARRACHAGE

Soutien financier pour vos travaux d'arrachage de votre ancienne haie à essences dites « envahissantes » de cyprès, lauriers, thuyas, bambous au profit de la plantation d'une haie de clôture bocagère en remplacement.

→ Soutien uniquement si les travaux d'arrachage n'ont pas encore été réalisés.

Ces soutiens sont conditionnés à la réalisation des travaux de plantation dans le cadre du dispositif en 2^{ème} temps.

Si sol nu



PLANTATION

La plantation d'une haie bocagère

La communauté de communes vous soutient techniquement et financièrement pour la plantation de votre haie bocagère selon un barème financier allant jusqu'à 80% du montant des travaux.



PARTICULIERS ÉLIGIBLES :

Propriétaires d'une parcelle sur le territoire et ayant le projet de plantation d'une haie de clôture sur celle-ci, sans condition de ressources. Une seule demande de subvention accordée par foyer.



LES ÉTAPES DU DISPOSITIF



1 Vérification de votre éligibilité au dispositif. Établissement d'une simulation du montant des travaux et des soutiens potentiels (rendez-vous en présentiel à la Communauté de Communes du Pays des Achards).

2 Dépôt de la convention (règlement du dispositif) signée et des pièces justificatives.

3 Visite technique à votre domicile réalisée par le partenaire du dispositif pour la conception de votre projet et établissement du devis du chantier de plantation de la haie (devis à valider pour déclencher les prochaines étapes).

4 Planification des travaux d'arrachage (si ancienne haie).

5 Livraison du produit de paillage et préparation du sol (à réaliser par vos soins) avant la plantation de la future haie.

6 Versement d'un acompte pour la réservation de vos plants auprès d'une pépinière locale.

7 Travaux de plantation réalisés par l'entreprise d'insertion partenaire.

8 Paiement de votre facture totale auprès du partenaire.

9 Versement des soutiens de la communauté de communes directement sur votre compte à réception de la facture totalement acquittée et de votre facture d'arrachage (si travaux arrachage préalable).

BÉNÉFICES DE LA HAIE BOCAGÈRE

BIODIVERSITÉ

Habitat favorable pour les animaux et la diversité végétale (abris, nourriture, reproduction).

DÉCHET

Les rémanents de tailles deviennent une ressource au jardin ou peuvent être laissés dans la haie car ils sont dégradés par la faune locale à la différence des espèces exogènes qui nécessitent un traitement conséquent en déchèterie.

AUXILIAIRE DU POTAGER

La haie fournit le gîte et le couvert à de nombreux auxiliaires du jardinier (de la coccinelle à la mésange) qui peuvent l'aider à réguler les ravageurs du potager.

PAYSAGE

Les haies font parties du paysage du bocage vendéen et leurs développements contribuent à renforcer notre identité locale.



ENERGIE

Petits bois → peuvent servir de broyat pour pailler ladite haie ou les autres plantations du jardin et du potager.

Gros bois → peuvent servir en bois de chauffage (chaudière ou poêle à bois).

VENT

La haie possède un fort effet de brise vent.

EAU

Permet de réguler les flux d'eau, lutte contre l'érosion des sols et améliore l'épuration de l'eau.

CLIMAT

Participe à l'atténuation des effets du changement climatique (régulation des températures, stockage du carbone) et offre à l'échelle locale une meilleure régulation des températures, lutte contre le dessèchement des sols.

Référence des essences : «planter dans le bocage» • CAUE 85



NOS PARTENAIRES

ECOTONES ET CONSEIL



ACEMUS



Scannez pour accéder au formulaire

Prenez rendez-vous à La Communauté de Communes du Pays des Achards pour établir votre simulation de soutien !
dechets@cc-paysdesachards.fr • 02 51 05 94 49 • www.paysdesachards.fr

Pays
des
Achards
COMMUNAUTÉ